

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 2024

Délibération n°2024/045

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Étaient présents* : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LEGER, Vincent MAITRE, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

*Étaient absents* : MM Damien BLANC (pouvoir donné à Roland DRAVET), Pascal PESSOZ (pouvoir donné à Elodie POZIN-ROUX)

Convocation du : 23 mai 2024 - Affichage du : 23 mai 2024

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 9/ Conseillers représentés : 2

M. Franck ROCHE a été élu secrétaire de séance.

---

**OBJET : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE**

**Demandes de subvention – modification du plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023/082 du 24 octobre 2023 l'autorisant à déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL), du Conseil Régional et du Département de la Savoie et la délibération n° 2024/030 du 02 avril 2024 sollicitant une subvention auprès de l'Etat (fonds vert).

Aujourd'hui, l'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise informe que la Commune de MONTAGNY peut obtenir une aide financière de l'ADEME à hauteur de 16 800 € dans le cadre de la rénovation énergétique du Groupe scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à 920 000 € HT :

- Travaux 800 000 € HT
- Maîtrise d'œuvre 90 000 € HT
- Contrôle technique 20 000 € HT
- SPS 10 000 € HT

Afin d'obtenir le plus de recettes possible pour la réalisation de ces travaux, il est demandé au Conseil municipal de modifier le plan de financement comme suit :

- de l'Etat (DETR/DSIL) pour un montant de 138 000 € (15 %)
- de l'Etat (fonds vert) pour un montant de 138 000 € (15 %)
- du Conseil Départemental de la Savoie pour un montant de 259 200 € (28.17 %)
- du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 184 000 € (20 %)
- de l'ADEME pour un montant de 16 800 € (1.83 %)
- Autofinancement de la commune pour un montant de 184 000 € (20 %)

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la modification du plan de financement de l'opération « rénovation énergétique du Groupe scolaire » comme suit :

- de l'Etat (DETR/DSIL) pour un montant de 138 000 € (15 %)
- de l'Etat (fonds vert) pour un montant de 138 000 € (15 %)
- du Conseil Départemental de la Savoie pour un montant de 259 200 € (28.17 %)
- du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 184 000 € (20 %)
- de l'ADEME pour un montant de 16 800 € (1.83 %)
- Autofinancement de la commune pour un montant de 184 000 € (20 %)

DEMANDE aux administrations désignées ci-dessus l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution des subventions ;

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le - 4 JUIN 2024*

Le Maire,

  
Roland DRAVET

SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

04 JUIN 2024

RECEPISSE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.